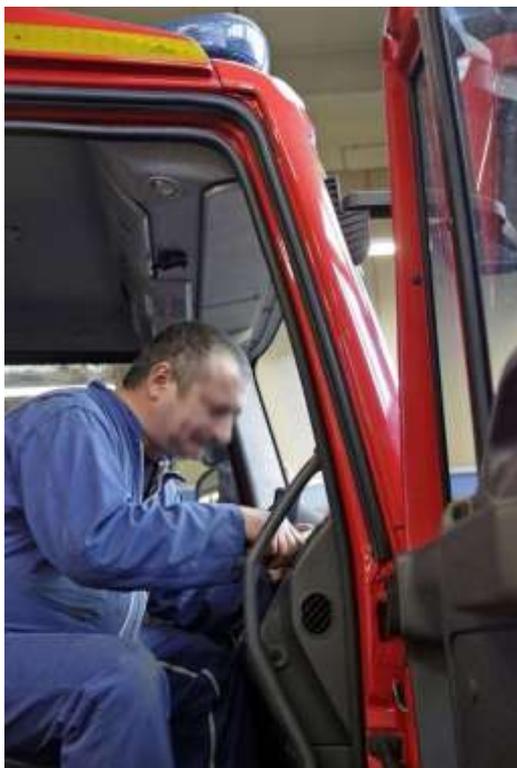




# FORMATION DROIT SYNDICAL ET INSTANCES





La formation « droit syndical et instances » s'adresse aux représentants désignés au sein des instances CST et CAP, et fait suite aux modifications des missions de ces instances induites par la loi de transformation de la fonction publique<sup>1</sup>.

Si dans un premier temps, cette formation apporte les connaissances nécessaires pour siéger dans ces nouvelles instances, elle répond dans un deuxième temps au besoin de former de nouveaux représentants suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, notamment en matière de droit syndical.

Le programme de la formation droit syndical et instances a pour objet :

- **D'apporter la connaissance nécessaire de ses droits au représentant qui siéger en instance.**
- **De maîtriser le rôle et le fonctionnement des instances afin de se faire entendre dans le respect des garanties apportées par la réglementation.**

Dans le cadre du renouvellement des instances, la formation droit syndical et instances permet d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour siéger.

En complément de cette formation, le centre d'étude et de formation sociales et syndicales (CEF2S) propose la formation des représentants désignés au sein des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein des comités sociaux territoriaux.

Les formations proposées par le centre d'étude et de formation sociales et syndicales (CEF2S) du SNSPP-PATS peuvent être dispensées dans le cadre des congés de la formation syndicale.



<sup>1</sup> art 1 à 14 de la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique



## MODULES DE FORMATION

<b>Module 1</b>	<b>DUREE 2 JOURS</b>	<b>Propos introductifs</b> : Organisation générale du SNSPP-PATS - Fonctionnement d'une section - Communication
<b>Module 2</b>		Droit syndical
<b>Module 3</b>		Les instances



## MODULE N°1 : PROPOS INTRODUCTIFS

### Objectifs

- Connaître le fonctionnement du SNSPP-PATS et des différents interlocuteurs au sein de la structure
- Maitriser le fonctionnement règlementaire de sa section
- Disposer d'outils pour communiquer avec les adhérents et les différents acteurs

### Programme

- Présentation du SNSPP-PATS
- Le fonctionnement d'une section
- La communication

## MODULE N°2 : LE DROIT SYNDICAL

### Objectifs

- Connaître la réglementation relative aux droits des représentants syndicaux

### Programme

- Décharges d'activités de service (DAS) et autorisations d'absences (ASA)
- Le congé de formation syndicale
- Le droit de grève
- Obligation de réserve et droit syndical

## MODULE N°3 : LES INSTANCES

### Objectifs

- Promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace en maîtrisant le rôle de chacune de ces nouvelles instances

### Programme

- Le comité social territorial (CST) et la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT) : compétences et fonctionnement
- La réorganisation des commissions administratives paritaires (CAP) : compétences et fonctionnement

